



Des coopérations technologiques au dévelop-

Et si après tout ce chemin parcouru dans le développement des coopérations technologiques, le plus intéressant restait à construire ? Grâce à un cadre réglementaire qui s'étoffe, à des pratiques qui se professionnalisent et se pérennisent, l'activité technologique des lycées en partenariat avec les entreprises arrive à maturité.

L'académie de Lyon est active depuis 1981 en matière de coopérations technologiques. Elle a débuté par les plus évidentes coopérations menées avec le BTS mécanique et automatismes industriels, en élargissant petit à petit son champ de compétence et l'offre technologique aux entreprises.

Aujourd'hui les prestations technologiques des lycées se développent autour de 16 familles professionnelles.

Un travail important d'accompagnement a été réalisé par le dispositif académique tant sur la professionnalisation des acteurs des coopérations technologiques dans les lycées que sur la formalisation des démarches pédagogiques liées à cet enseignement particulier associant démarche de projet professionnel et acquisition de savoir et de savoir-faire.

Il n'en reste pas moins que de nombreux champs de développement quantitatifs et qualitatifs

restent à conquérir. La loi sur l'innovation dont l'un des décrets d'application est sorti en juillet 2000 apporte une bouffée d'oxygène aux personnels d'encadrement pour accroître l'implication des équipes pédagogiques dans les coopérations technologiques. Le GIP apportera également des réponses en terme d'organisation fonctionnelle, administrative et financière que vont devoir rapidement s'approprier les équipes des établissements scolaires, ce en quoi nous pouvons avoir entière confiance.

Pour notre part un vaste chantier est en cours, celle de la communication.

Aujourd'hui l'académie se lance dans une vaste campagne de communication menée par le dispositif académique. Cette information pratique et détaillée doit permettre aux entreprises bcales de mieux appréhender les potentialités technologiques du réseau des lycées.

Au travers de ces outils de communication, plaquette, salon, conférence, ce que nous souhaitons défendre c'est l'idée d'un réseau activement positionné dans le champ du développement économique et technologique local.

Forts d'un professionnalisme construit au fil des années, les lycées doivent aujourd'hui conquérir leur légitimité en matière de coopérations technologiques auprès des entreprises et des acteurs du monde économique.

C'est à ce prix que l'activité technologique des lycées construira des compétences chez les jeunes et participera au développement des entreprises.

Les compétences acquises au travers du développement des coopérations technologiques, maillées aux missions de formation initiale et continue de nos établissements nous permettent d'aborder la problématique plus globale du développement local et de réfléchir à la place que nous voulons avoir au sein du réseau des partenaires locaux.

Cette logique est porteuse d'une nouvelle intelligence économique qui tient compte de toutes les ressources locales et entraîne l'ensemble des partenaires dans une dynamique de progrès.

Philippe Daubignard
Délégué Académique aux Enseignements Technologiques
Académie de Lyon

n° 7
Septembre 2000

LA CLE - Lettre d'accompagnement des coopérations Lycées Entreprises

Sur le terrain

Les ingénieurs pour l'école sur le front des coopéra-

Le dispositif "Ingénieurs pour l'École" détache des ingénieurs et des cadres, à titre transitoire, de leurs entreprises dans certaines académies, pour qu'ils puissent mettre leur expérience professionnelle au service du système éducatif. Le dispositif a débuté à la rentrée scolaire 1994-1995 et compte aujourd'hui environ 70 ingénieurs issus de grands groupes industriels français répartis dans 17 Académies.

Parmi ceux-ci, **une vingtaine travaille dans le domaine des coopérations technologiques entre lycées et PME-PMI** au sein de dispositifs académiques.

L'intérêt de ces coopérations est clair : elles permettent une "fertilisation croisée" entre petites entreprises qui profitent des connaissances et des infrastructures technologiques locales et les lycées qui acquièrent une culture de concrétisation et d'efficacité industrielle et améliorent ainsi leur enseignement et l'insertion professionnelle de leurs élèves.

Toutefois, même si cet intérêt a été clairement démontré, il est loin d'être partagé par l'ensemble des équipes pédagogiques voire des Proviseurs et Inspecteurs ... et les dispositifs académiques sont là pour jouer le rôle d'incitateurs, de fédérateurs, de faire valoir et de centre ressources pour les lycées.

Dans ces dispositifs académiques, les IPE apportent une véritable valeur ajoutée dans la mesure où leur compétences sont complémentaires à celles des personnels de l'éducation nationale:

Les dispositifs sont généralement récents, peu organisés et dispo-

des méthodes de travail et d'organisation efficaces qui sont plus proches de celles de l'entreprise que de celles couramment pratiquées dans l'EN. De plus, il acceptera plus facilement le caractère quelque peu déstabilisant de ce type de jeune structure, l'ayant probablement déjà pratiqué en entreprise.

Sur le terrain, les IPE aident les lycées à structurer leurs coopérations avec les PME en s'appuyant sur leur expérience de l'analyse concrète de situation, de la gestion de projet et de la relation contractuelle. Cet apport spécifique est très bien reçu et, une fois connu, très vite sollicité par les lycées : **le couple IPE-Chef de travaux fonctionne en général très bien.**

On l'a vu, les IPE proviennent de grands groupes industriels, ce qui ne les prédispose pas nécessairement à la pratique des PME-PMI. Toutefois le travail dans les grandes structures leur a appris le travail en équipe et la pratique de mise en réseau des ressources, caractéristiques essentielles pour réussir l'ouverture du plus grand nombre possible de lycées sur le monde économique.

Enfin, l'apport des IPE n'a un véritable intérêt que s'il est capitalisé de façon pérenne par l'EN, ce qui entraîne certaines conditions de fonctionnement :

- Pas d'IPE travaillant de façon isolée et dont les dividendes disparaissent dès leur départ
- Pas de "République autonome" des IPE : Les IPE doivent être intégrés dans des

équipes " mixtes " créées par les DAET, où **l'on expérimente les richesses et les "frottements" du métissage** entre culture entreprise et culture EN.

C'est dans ces conditions que les IPE seront le mieux utilisés et, il faut l'ajouter, que leur détachement de 3 ans leur sera aussi personnellement profitable.

Philippe Tiberghien
Ingénieur pour l'école dans
l'Académie de Lyon

POINTS CLES

L'association Ingénieurs pour l'école est née à partir d'une convention signée avec le ministère de l'éducation nationale. L'association conventionne à son tour avec des entreprises françaises pour la mise à disposition de cadres auprès des académies.

Listes des entreprises engagées en 1999 :

*Aérospatiale (fondateur)
Air France
CEA
EDF
France Télécom
Elf Aquitaine
Groupement PMI Alsace
Paribas
Rhodia Chimie
Snecma
Thomson (fondateur)*

Académies engagées dans le dispositif : Aix-Marseille, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

*Association Ingénieurs pour l'école
Jean Joseph Scheffknecht
Délégué général
8, rue de Berri 75008 Paris
tél : 01.42.99.96.96.
fax : 01.42.99.95.01.*

Dans les académies

Une plaquette pour le développement des coopérations technologiques sur les bassins de For-

Attelor (Association pour le Transfert de Technologie en Lorraine – Réseau de Diffusion Technologique) mène depuis 2 ans une opération expérimentale de développement et d'innovation pour les entreprises de deux bassins d'emplois de la Moselle Est (Forbach et Sarreguemines) à partir de coopérations Ecoles-Entreprises.

Ce dispositif a été renforcé par l'action des Ingénieurs Pour l'Ecole (I.P.E.) délégués auprès des Académies .

Les objectifs du programme Attelor :

- permettre aux PME-PMI de concrétiser leurs projets
- renforcer la préparation des étudiants
- diffuser les compétences des enseignants.

Dans le cadre de la prospection des entreprises de la Moselle Est, les différents partenaires participent de façon significative à l'émergence de projets d'innovation et de développement et doivent pouvoir s'appuyer sur des outils de communication adéquats. Ceci a amené ATTELOR à concevoir une plaquette d'information.

Elle identifie les acteurs du programme, les financeurs et permet de laisser un document de référence lors des visites en entreprise.

Un groupe de travail a été créé pour réfléchir au contenu de la plaquette. Il est composé de représentants du Rectorat (DAET), d'enseignants (Lycées et IUT), de chefs de travaux, d'industriels et de Conseillers Technologiques (CRITT-CRT), soit une dizaine de personnes au total.

Ce groupe de travail a défini les objectifs suivants:

- Présenter les finalités, les moyens et l'organisation du programme.
- Décrire la démarche d'une coopération technologique lycée-entre-prise.

- Lister les établissements de formation dans un tableau synthétique (établissements, filières et diplômes, prestations réalisables), donner les coordonnées des différents établissements, identifier un ou deux contacts.

La finalité de la plaquette est d'être utile aux entreprises et aux lycées.

Les entreprises (PME-PMI) sont la principale cible de la plaquette, mais il faut y ajouter l'ensemble des établissements scolaires du territoire dans le but de créer un véritable réseau inter établissements.

100% des lycées ont répondu à la demande d'information pour le contenu de la plaquette. La maquette a été réalisée par des professionnels et validée par le groupe de travail. D'autres plaquettes (utilisées dans d'autres Régions) ont servi de " prototypes ".

Budget total : 29 000 F.

La diffusion et le lancement de la plaquette se sont faits auprès des enseignants lors d'une grande réunion, où, d'un point de vue plus général, les objectifs et les outils du développement ont été présentés. Les enseignants ont été ainsi destinataires de quelques exemplaires qu'ils peuvent remettre aux industriels lors de la visite des stagiaires par exemple.

La plaquette a permis aux étudiants de voir l'intérêt de travailler sur des projets industriels tout en appliquant les méthodes de gestion de projet.

Du côté des entreprises, la plaquette est perçue comme un outil permettant d'identifier rapidement les compétences et les coordonnées des établissements, tout en visualisant les différentes étapes de la réalisation d'un projet.

Pour les acteurs économiques locaux, la plaquette représente également un outil de promotion du territoire. Elle est notamment utilisée lors de manifestations ou de journées techniques.

Le programme actuel prévoyant une extension progressive de cette expérience à toute la Lorraine, il est probable qu'une plaquette sera spécialement réalisée dans chaque nouveau territoire, afin de privilégier l'effet de proximité que véhicule un tel

Contac

ATTELOR

Pierre Olivier Dallé

Chargé de projet

6, rue du pont Moreau BP 81004

57036 Metz cedex 01

tél : 03.87.31.81.50.

e.mail : attelor@cr-lorraine.fr

Journée Cap'Innov : du partenariat avec les réseaux de diffusion technologiques à la loi sur l'innovation

Pour la 4ème journée nationale, Cap'Innov a invité les animateurs régionaux des réseaux de diffusion technologiques. La matinée a été consacrée au rapprochement entre les lycées et ce réseau partenaire afin de mettre en évidence les différents modes de collaboration. L'après midi, Monsieur Le Goff et Madame Gayet du bureau du partenariat du Ministère de l'éducation nationale et Monsieur Coulomb de la direction de la technologie au ministère de la recherche, ont présenté l'état d'avancement du volet enseignement secondaire de la loi sur l'innovation et la recherche. La loi prévoit un élargissement de la mission des enseignants qui pourront, dans le cadre du projet d'établissement, participer à des actions en faveur de l'innovation technologique.

Lorsque ces actions sont hors cadre

pédagogique, les personnes pourront être rémunérées. Ces indemnités seront uniquement financées par le produit des ressources fournies par les coopérations technologiques.

D'autre part, les lycées pourront assurer des prestations de service à titre onéreux, soit par voie de convention avec l'entreprise, soit dans le cadre d'un GIP. Le choix de la formule GIP sera fonction du volume de coopérations technologiques réalisées et de l'intensité des partenariats avec l'environnement socio-économique.

Un compte rendu de cette journée est à votre disposition sur le site internet de Cap'Innov.

Les 5ème rencontres des acteurs du développement local. "

Organisées par ETD, la DATAR et le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à Lille les 22 et 23 mai 2000, ces rencontres ont permis de mettre en valeur les nombreux projets de développement partenarial (élus, institutionnels, chefs d'entreprises, associations, habitants...) qui animent aujourd'hui les territoires.

L'éducation nationale présente dans certains ateliers via les coopérations technologiques, a valorisé son potentiel humain et technologique encore (malheureusement !) peu reconnu par les partenaires professionnels. Une confusion importante demeure dans les esprits de nos partenaires sur le professionnalisme des établissements scolaires, les limites de leurs

actions et les relations école-entreprise.

Malgré tout, les fervents défenseurs des coopérations technologiques ont semé dans l'esprit des participants l'idée d'une présence accrue des établissements scolaires sur le champ du partenariat et de l'innovation technologique. Ceci met en évidence la nécessité d'une communication renforcée et continue dans ce domaine.

Les actes des 5ème rencontres seront disponibles en septembre 2000. Nous tenons d'ores et déjà à votre disposition le "programme fédérateur de développement économique et éducatif pour construire ensemble un projet de territoire" réalisé par Entreprise Territoire

Le Coordonnateur et la cellule de partenariat dans l'établissement scolaire. Paris : MENRT, Direction de l'enseignement scolaire, service des formations, 2000 - 76 p.

Cet outil d'aide à la mise en place de la fonction de coordonnateur prévue dans la charte "Un lycée pour le XXIème siècle : l'enseignement professionnel intégré" est téléchargeable à l'adresse suivante : [http : //ac-nancy-metz.f/cnraa](http://ac-nancy-metz.f/cnraa)

Ecole-entreprise, des partenariats en marche. Analyse des pratiques et des représentations en collèges et lycées. Annette Gonnin - Bolo, Paris : INRP, 1994 - 140 p, 88 F.

L'auteur décrit la diversité et la complexité des rapports qui peuvent se tisser entre le système de la formation et le système de production.

La certification qualité à l'usage des PME-PMI. Guide de lecture. Bagneux : AFAQ, 1997. Tél 01.46.11.37.37.

Si vous souhaitez nous adresser des propositions d'articles ou pour recevoir directement les prochains numéros, contactez nous :

CAP'INNOV
Annabel Dupuy
62, rue Philippe de Lassalle
69004 Lyon
tél : 04.72.98.22.10.
fax : 04.72.98.22.19.
e-mail : Transfert@ac-lyon.fr

La Clé est réalisée dans le cadre de la convention générale de coopération AGEFA PME - Ministère de l'éducation nationale.